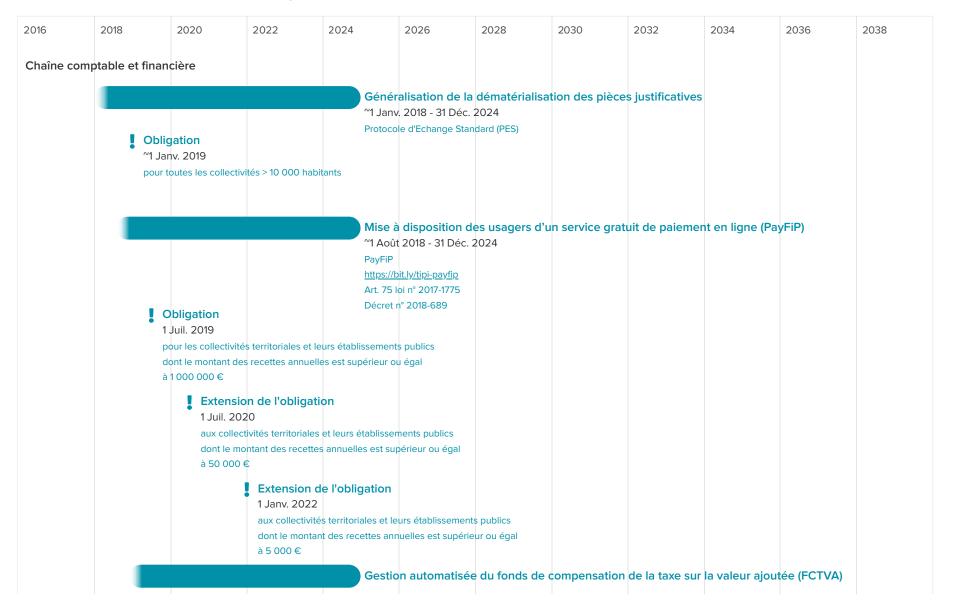
Agenda de la Transformation Numérique des Collectivités Territoriales (2018-2024)

Le présent agenda a pour ambition de donner aux collectivités une visibilité sur les chantiers de transformation numérique les impactant et leur permettre ainsi de mieux en anticiper les obligations et opportunités liées.



~1 Déc. 2018 - 31 Déc. 2024

Art. 56 de la loi n° 2018-1317 Décret n° 2020-1791

Obligation

1 Janv. 2021

pour les collectivités territoriales bénéficiaires et leurs groupements recevant le FCTVA l'année de la réalisation de la dépense (bénéficiaires N)

Extension de l'obligation

1 Janv. 2022

pour les collectivités territoriales bénéficiaires et leurs groupements recevant le FCTVA l'année suivant la réalisation de la dépense (bénéficiaires N-1)

Extension de l'obligation

1 Janv. 2023

pour les collectivités territoriales bénéficiaires et leurs groupements recevant la compensation deux ans après la réalisation de la dépense (bénéficiaires N-2)

Expérimentation de la certification des comptes des collectivités

~1 Janv. 2020 - 31 Déc. 2024

Arrêté du

29 octobre 2020

Lancement d'une expérimentation pour les comptes des exercices 2020, 2021 et 2022 auprès d'un panel de 25 collectivités

◆ Lancement de l'expérimentation

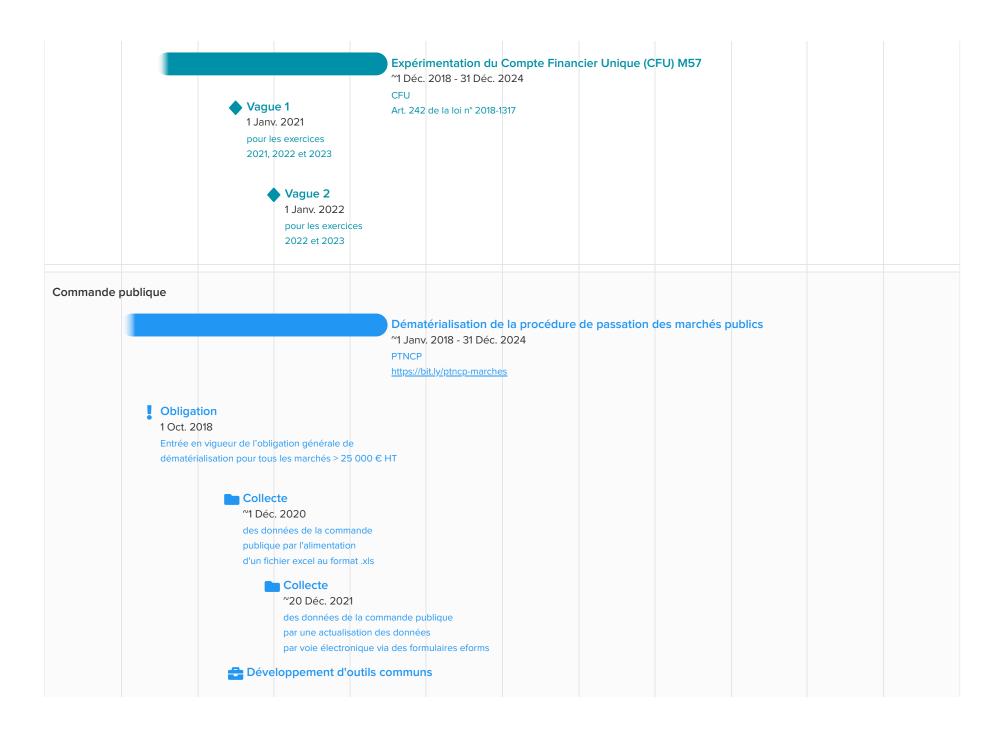
~1 Janv. 2020

pour les comptes des trois exercices 2020 à 2022

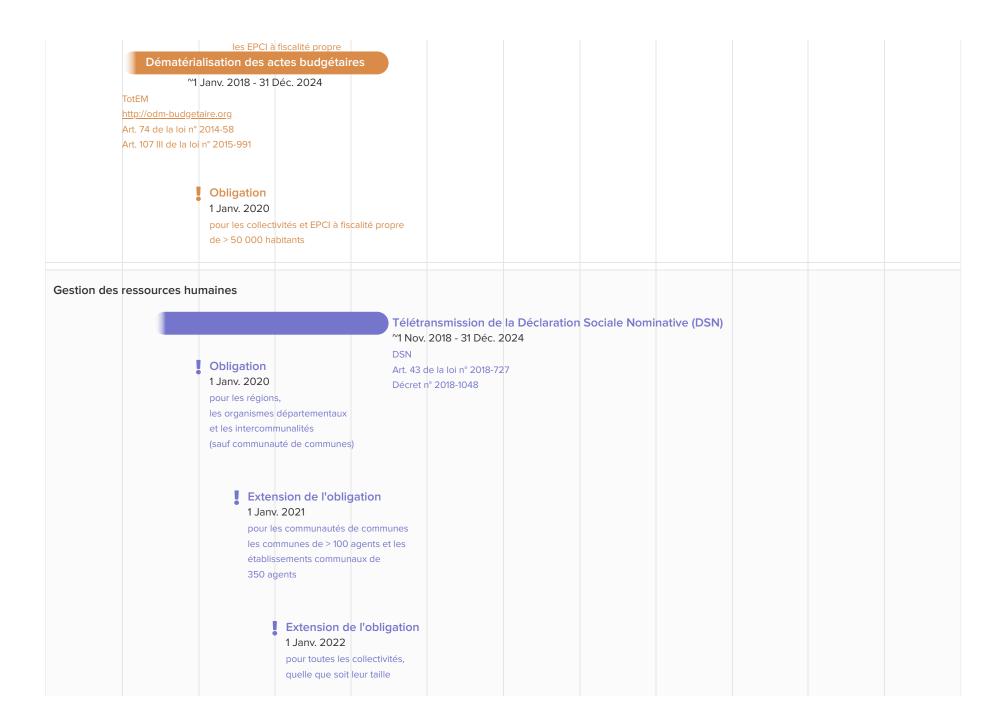
Rapport au Parlement

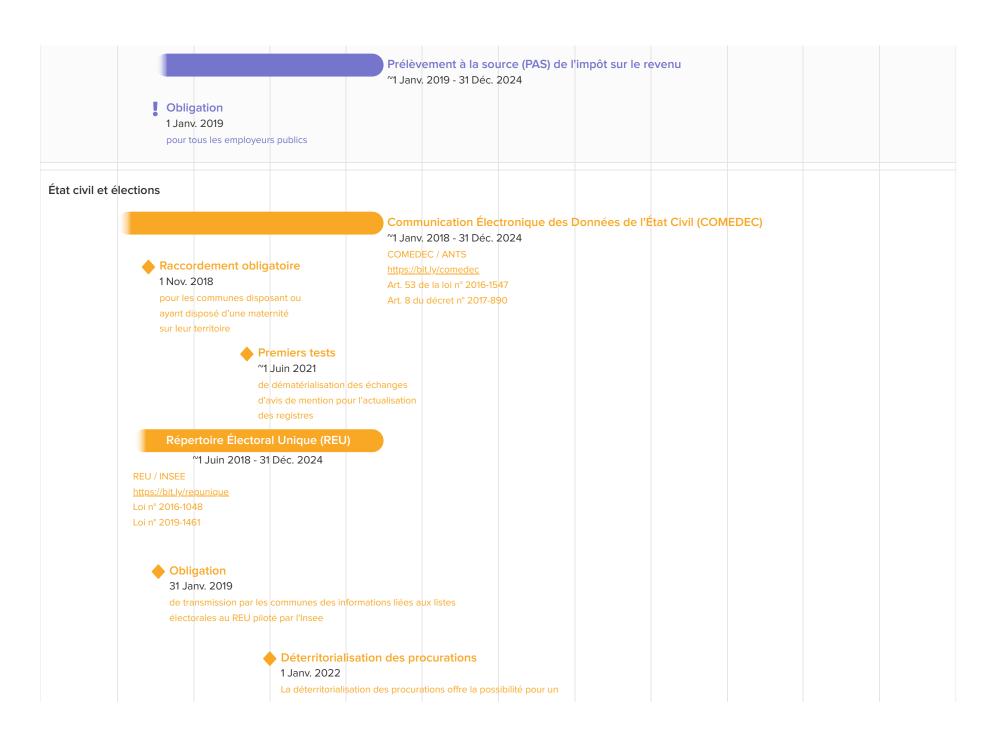
~1 Janv. 2023

Présentation d'un rapport au parlement accompagné des observations de la Cour des comptes et des collectivités expérimentatrices pour une généralisation du dispositif à l'ensemble des collectivités ou à une strate identifiée

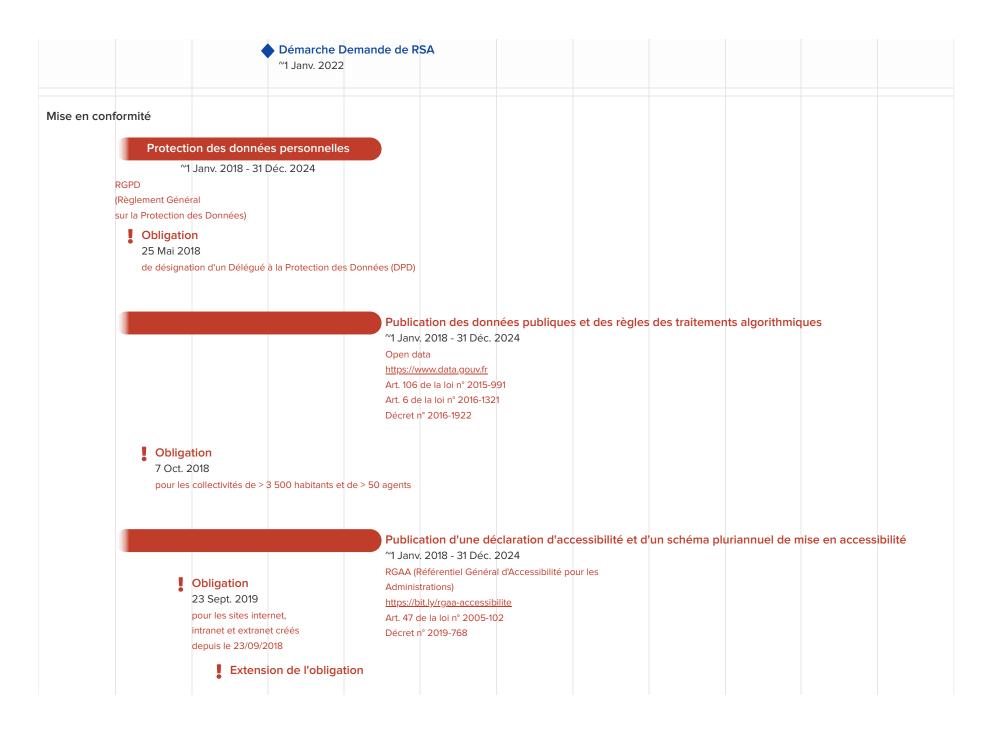


**Ayan 302021 gnature électronique (Mise	
développement d'une interface en ligne)	
• Juin 2021: Open data - Tableaux de bor	'd (Développement d'une
interface en ligne)	
Février 2022 : Portail acheteurs-entrepri	ises (Développement d'une
interface en ligne)	
Juin 2022 : Dématérialisation des certification des certification des certifications de certification des certifications de certification de ce	cats de cessibilité (Mise en
place d'une API dédiée et développemen	nt d'une interface en ligne)
• Décembre 2022 : Dématérialisation de d	contrat (Mise en place d'une
API dédiée)	
Décembre 2022 : Gestion électronique	de contrat (Mise en place
d'une API dédiée)	
Développement d'outils d'	'interopérabilité
~1 Déc. 2021	
	n ligne des consultations (Mise en
place d'une API dédiée)	nighe des consultations (wise en
	s on ligna dos consultations
Décembre 2021 : Portail d'accès (Dévelopmement d'une interfere	
(Développement d'une interface e	
	de publicité (Mise en place d'une API
dédiée et développement d'une i	
	ributions en ligne (Mise en place d'une
API dédiée)	
	e pour les opérateurs économiques
(Mise en place d'une API dédiée e	et développement d'une interface en
ligne)	
Contrôles de légalité et budgétaire	
Déma	térialisation de la transmission des actes soumis au contrôle de légalité
	v. 2018 - 31 Déc. 2024
@ctes	
	b <mark>it.ly/3kEdt0u</mark>
	3 de la loi n°2015-991
Att. 120	
Obligation	
7 Août 2020	
pour les régions, les départements,	
les communes de > 50 000 habitants et	





	mandant de confier sa procuration à un mandataire de son choix, qui n'est pas inscrit dans la même commune que la sienne.
Échange de données entre État et collec	tivités
	HubEE
~1 M	lai 2021 - 31 Déc. 2024
HubE	E (ou Hub d'Échange de l'État) est une nouvelle plateforme
	ninistérielle, remplaçant la Plateforme d'Échange et de Confiance
	et permettant aux services instructeurs des collectivités et de
l'État d	d'échanger des données relatives aux démarches en ligne des
citoye	ns.
Dans	ce cadre, une ouverture progressive des démarches sur la
	orme sera effectuée selon le calendrier suivant :
A 5.	
▼	marche CertDc
	Mai 2021
Der	matérialisation de la partie médicale du certificat de décès
♠ D	émarches du bouquet de services mairie
·	Juil. 2021
	Acte d'Etat Civil
• [Demande de Dépôt de Pacs
	Déclaration d'Hébergement Touristique
• F	Recensement Citoyen Obligatoire
•	Démarche Contact Allocataire
	^1 Nov. 2021
	Création de comptes HubEE pour l'ensemble des communes
Y	^1 Déc. 2021
	Démarche Déclaration de grossesse
	~1 Janv. 2022
	Démarche Enfance en Danger
	~1 Janv. 2022
	1 30119. 2022



230Septsi2020cernet,

intranet et extranet créés avant le 23/09/2018

Extension de l'obligation

1 Juin 2021

pour les applications mobiles, les progiciels, et le mobilier urbain numérique

Simplification des règles de publicité des actes 9 Oct. 2021 - 31 Déc. 2024

Art. 78 de la loi n°2019-146 Décret n° 2021-1311 https://bit.ly/3wMYvdB

Obligation - Publicité des procès-verbaux des séances 1 Juil. 2022

Publication des procès-verbaux des assemblées délibérantes la semaine suivant leur tenue, sous forme électronique, sur le site internet de la commune s'il existe

Obligation - Publicité des actes par voie électronique 1 Juil. 2022

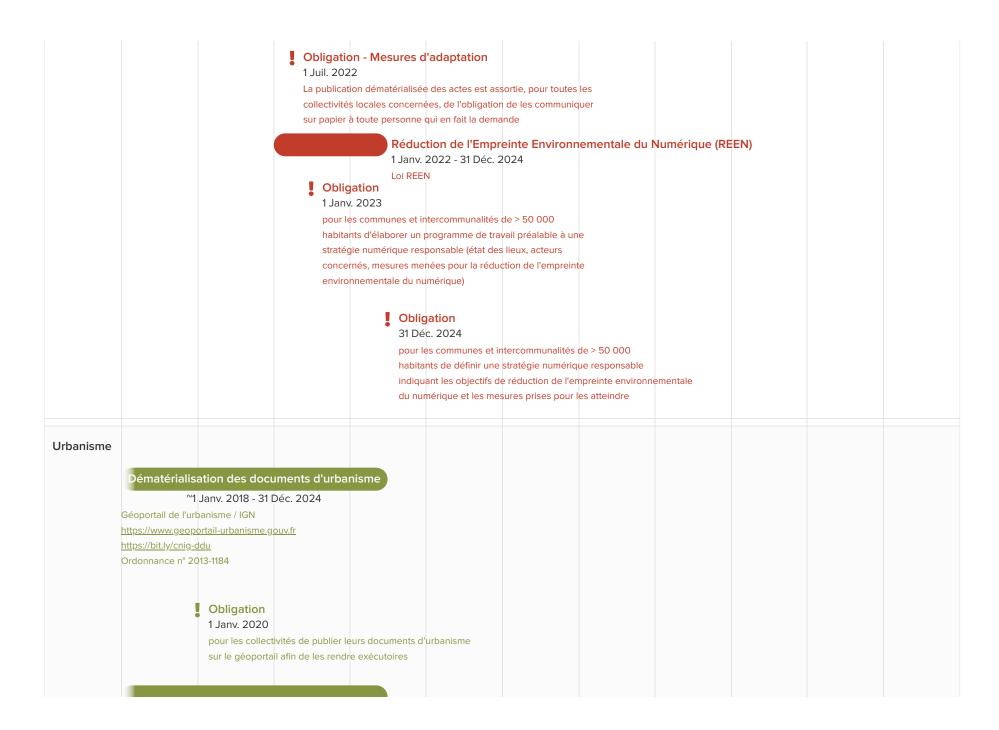
Publication des actes par voie électronique sur le site des collectivités de leurs actes et de ceux de leurs groupements

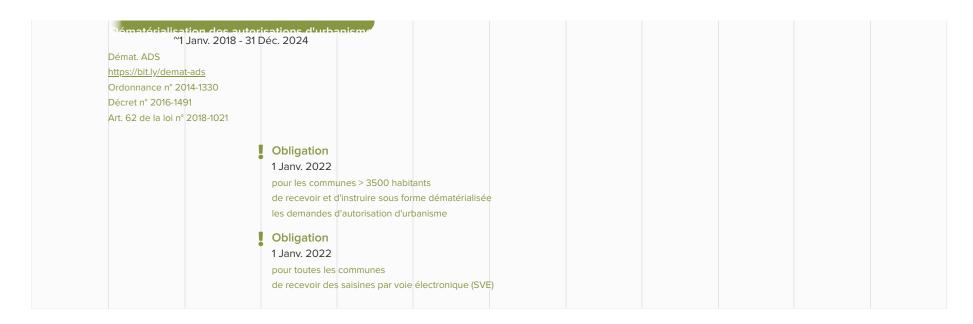
N. B. : les communes de < 3 500 habitants, les syndicats de communes et les syndicats mixtes fermés (composés de communes et d'EPCI ou uniquement d'EPCI) pourront décider du mode de publicité de leurs actes (affichage, publication sur papier ou publication sous forme électronique)

Obligation - Publicité des documents d'urbanisme 1 Juil. 2022

Publication sur le portail national de l'urbanisme (https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/) des :

- Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT);
- Plan Locaux d'Urbanisme ;
- · Délibérations qui les approuvent.





Chaîne comptable et financière

→ Généralisation de la dématérialisation des pièces justificatives

~1 Janv. 2018 - 31 Déc. 2024

Protocole d'Echange Standard (PES)

Mise à disposition des usagers d'un service gratuit de paiement en ligne (PayFiP)

~1 Août 2018 - 31 Déc. 2024

PayFiP

https://bit.ly/tipi-payfip

Art. 75 loi n° 2017-1775

Décret n° 2018-689

Gestion automatisée du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)

~1 Déc. 2018 - 31 Déc. 2024

FCTVA

Art. 56 de la loi n° 2018-1317

Décret n° 2020-1791

→ Expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) M57

~1 Déc. 2018 - 31 Déc. 2024

CFU

Art. 242 de la loi n° 2018-1317

Obligation

~1 Janv. 2019

pour toutes les collectivités > 10 000 habitants

Obligation

1 Juil. 2019

pour les collectivités territoriales et leurs établissements publics dont le montant des recettes annuelles est supérieur ou égal à 1 000 000 €

Expérimentation de la certification des comptes des collectivités

~1 Janv. 2020 - 31 Déc. 2024

Arrêté du

29 octobre 2020

Lancement d'une expérimentation pour les comptes des exercices 2020, 2021 et 2022 auprès d'un panel de 25 collectivités

Lancement de l'expérimentation

~1 Janv. 2020

pour les comptes des trois exercices 2020 à 2022

Extension de l'obligation

1 Juil. 2020

aux collectivités territoriales et leurs établissements publics dont le montant des recettes annuelles est supérieur ou égal à 50 000 €

Obligation

1 Janv. 2021

pour les collectivités territoriales bénéficiaires et leurs groupements recevant le FCTVA l'année de la réalisation de la dépense (bénéficiaires N)

Vague 1

1 Janv. 2021

pour les exercices 2021, 2022 et 2023

Extension de l'obligation

1 Janv. 2022

aux collectivités territoriales et leurs établissements publics dont le montant des recettes annuelles est supérieur ou égal à 5 000 \in

Extension de l'obligation

1 Janv. 2022

pour les collectivités territoriales bénéficiaires et leurs groupements recevant le FCTVA l'année suivant la réalisation de la dépense (bénéficiaires N-1)

Vague 2

1 Janv. 2022

pour les exercices 2022 et 2023

Extension de l'obligation

1 Janv. 2023

pour les collectivités territoriales bénéficiaires et leurs groupements recevant la compensation deux ans après la réalisation de la dépense (bénéficiaires N-2)

Rapport au Parlement

~1 Janv. 2023

Présentation d'un rapport au parlement accompagné des observations de la Cour des comptes et des collectivités expérimentatrices pour une généralisation du dispositif à l'ensemble des collectivités ou à une strate identifiée

Commande publique

Dématérialisation de la procédure de passation des marchés publics

~1 Janv. 2018 - 31 Déc. 2024

PTNCP

https://bit.ly/ptncp-marches

Obligation

1 Oct. 2018

Entrée en vigueur de l'obligation générale de dématérialisation pour tous les marchés > 25 000 € HT

Collecte

~1 Déc. 2020

des données de la commande publique par l'alimentation d'un fichier excel au format .xls

Développement d'outils communs

~1 Janv. 2021

- Avril 2021 : Signature électronique (Mise en place d'une API dédiée et développement d'une interface en ligne)
- Juin 2021 : Open data Tableaux de bord (Développement d'une interface en ligne)
- Février 2022 : Portail acheteurs-entreprises (Développement d'une interface en ligne)
- Juin 2022 : Dématérialisation des certificats de cessibilité (Mise en place d'une API dédiée et développement d'une interface en ligne)
- Décembre 2022 : Dématérialisation de contrat (Mise en place d'une API dédiée)
- Décembre 2022 : Gestion électronique de contrat (Mise en place d'une API dédiée)

Développement d'outils d'interopérabilité

~1 Déc. 2021

- Décembre 2021 : Publication en ligne des consultations (Mise en place d'une API dédiée)
- Décembre 2021 : Portail d'accès en ligne des consultations (Développement d'une interface en ligne)
- Avril 2022 : Avis dématérialisé de publicité (Mise en place d'une API dédiée et développement d'une interface en ligne)
- Mai 2022 : Dépôt des offres/attributions en ligne (Mise en place d'une API dédiée)
- Décembre 2022 : Profils en ligne pour les opérateurs économiques (Mise en place d'une API dédiée et développement d'une interface en ligne)

Collecte

~20 Déc. 2021

des données de la commande publique par une actualisation des données par voie électronique via des formulaires eforms

Contrôles de légalité et budgétaire

→ Dématérialisation de la transmission des actes soumis au contrôle de légalité

~1 Janv. 2018 - 31 Déc. 2024

@ctes

https://bit.ly/3kEdt0u

Art. 128 de la loi n°2015-991

Dématérialisation des actes budgétaires

~1 Janv. 2018 - 31 Déc. 2024

TotEM

http://odm-budgetaire.org

Art. 74 de la loi n° 2014-58

Art. 107 III de la loi n° 2015-991

Obligation

1 Janv. 2020

pour les collectivités et EPCI à fiscalité propre de > 50 000 habitants

Obligation

7 Août 2020

pour les régions, les départements, les communes de > 50 000 habitants et les EPCI à fiscalité propre

Gestion des ressources humaines

→ Télétransmission de la Déclaration Sociale Nominative (DSN)

~1 Nov. 2018 - 31 Déc. 2024

DSN

Art. 43 de la loi n° 2018-727

Décret n° 2018-1048

Prélèvement à la source (PAS) de l'impôt sur le revenu

~1 Janv. 2019 - 31 Déc. 2024

Obligation

1 Janv. 2019

pour tous les employeurs publics

Obligation

1 Janv. 2020

pour les régions, les organismes départementaux et les intercommunalités (sauf communauté de communes)

Extension de l'obligation

1 Janv. 2021

pour les communautés de communes les communes de > 100 agents et les établissements communaux de

350 agents

Extension de l'obligation

1 Janv. 2022

pour toutes les collectivités, quelle que soit leur taille

État civil et élections

→ Communication Électronique des Données de l'État Civil (COMEDEC)

~1 Janv. 2018 - 31 Déc. 2024

COMEDEC / ANTS

https://bit.ly/comedec

Art. 53 de la loi n° 2016-1547

Art. 8 du décret n° 2017-890

Répertoire Électoral Unique (REU)

~1 Juin 2018 - 31 Déc. 2024

REU / INSEE

https://bit.ly/repunique

Loi n° 2016-1048

Loi n° 2019-1461

Raccordement obligatoire

1 Nov. 2018

pour les communes disposant ou ayant disposé d'une maternité sur leur territoire

Obligation

31 Janv. 2019

de transmission par les communes des informations liées aux listes électorales au REU piloté par l'Insee

Premiers tests

~1 Juin 2021

de dématérialisation des échanges d'avis de mention pour l'actualisation des registres

Déterritorialisation des procurations

1 Janv. 2022

La déterritorialisation des procurations offre la possibilité pour un mandant de confier sa procuration à un mandataire de son choix, qui n'est pas inscrit dans la même commune que la sienne.

Échange de données entre État et collectivités

→ HubEE

~1 Mai 2021 - 31 Déc. 2024

HubEE (ou Hub d'Échange de l'État) est une nouvelle plateforme interministérielle, remplaçant la Plateforme d'Échange et de Confiance (PEC), et permettant aux services instructeurs des collectivités et de l'État d'échanger des données relatives aux démarches en ligne des citoyens.

Dans ce cadre, une ouverture progressive des démarches sur la plateforme sera effectuée selon le calendrier suivant :

Démarche CertDc

~1 Mai 2021

Dématérialisation de la partie médicale du certificat de décès

Démarches du bouquet de services mairie

~1 Juil. 2021

- Acte d'Etat Civil
- Demande de Dépôt de Pacs
- Déclaration d'Hébergement Touristique
- Recensement Citoyen Obligatoire

Démarche Contact Allocataire

~1 Nov. 2021

Création de comptes HubEE pour l'ensemble des communes

~1 Déc. 2021

Démarche Déclaration de grossesse

~1 Janv. 2022

•	Démarche	Enfance	en	Danger
---	----------	---------	----	--------

~1 Janv. 2022

Démarche Demande de RSA

~1 Janv. 2022

Mise en conformité

→ Protection des données personnelles

~1 Janv. 2018 - 31 Déc. 2024

RGPD

(Règlement Général

sur la Protection des Données)

Publication des données publiques et des règles des traitements algorithmiques

~1 Janv. 2018 - 31 Déc. 2024

Open data

https://www.data.gouv.fr

Art. 106 de la loi n° 2015-991

Art. 6 de la loi n° 2016-1321

Décret n° 2016-1922

Publication d'une déclaration d'accessibilité et d'un schéma pluriannuel de mise en accessibilité

~1 Janv. 2018 - 31 Déc. 2024

RGAA (Référentiel Général d'Accessibilité pour les Administrations)

https://bit.ly/rgaa-accessibilite

Art. 47 de la loi n° 2005-102

Décret n° 2019-768

Obligation

25 Mai 2018

de désignation d'un Délégué à la Protection des Données (DPD)

Obligation

7 Oct. 2018

pour les collectivités de > 3 500 habitants et de > 50 agents

Obligation

23 Sept. 2019

pour les sites internet, intranet et extranet créés depuis le 23/09/2018

Extension de l'obligation

23 Sept. 2020

pour les sites internet, intranet et extranet créés avant le 23/09/2018

Extension de l'obligation

1 Juin 2021

pour les applications mobiles, les progiciels, et le mobilier urbain numérique

Simplification des règles de publicité des actes

9 Oct. 2021 - 31 Déc. 2024

Art. 78 de la loi n°2019-146 Décret n° 2021-1311 https://bit.ly/3wMYvdB

Réduction de l'Empreinte Environnementale du Numérique (REEN)

1 Janv. 2022 - 31 Déc. 2024

Loi REEN

Obligation - Publicité des procès-verbaux des séances

1 Juil. 2022

Publication des procès-verbaux des assemblées délibérantes la semaine suivant leur tenue, sous forme électronique, sur le site internet de la commune s'il existe

Obligation - Publicité des actes par voie électronique

1 Juil. 2022

Publication des actes par voie électronique sur le site des collectivités de leurs actes et de ceux de leurs groupements

N. B.: les communes de < 3 500 habitants, les syndicats de communes et les syndicats mixtes fermés (composés de communes et d'EPCI ou uniquement d'EPCI) pourront décider du mode de publicité de leurs actes (affichage, publication sur papier ou publication sous forme électronique)

Obligation - Publicité des documents d'urbanisme

1 Juil. 2022

Publication sur le portail national de l'urbanisme (https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/) des :

- Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT);
- Plan Locaux d'Urbanisme ;
- · Délibérations qui les approuvent.

Obligation - Mesures d'adaptation

1 Juil. 2022

La publication dématérialisée des actes est assortie, pour toutes les collectivités locales concernées, de l'obligation de les communiquer sur papier à toute personne qui en fait la demande

Obligation

1 Janv. 2023

pour les communes et intercommunalités de > 50 000 habitants d'élaborer un programme de travail préalable à une stratégie numérique responsable (état des lieux, acteurs concernés, mesures menées pour la réduction de l'empreinte environnementale du numérique)

Obligation

31 Déc. 2024

pour les communes et intercommunalités de > 50 000 habitants de définir une stratégie numérique responsable indiquant les objectifs de réduction de l'empreinte environnementale du numérique et les mesures prises pour les atteindre

Urbanisme

→ Dématérialisation des documents d'urbanisme

~1 Janv. 2018 - 31 Déc. 2024

Géoportail de l'urbanisme / IGN

https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr

https://bit.ly/cnig-ddu

Ordonnance n° 2013-1184

Dématérialisation des autorisations d'urbanisme

~1 Janv. 2018 - 31 Déc. 2024

Démat. ADS

https://bit.ly/demat-ads

Ordonnance n° 2014-1330

Décret n° 2016-1491

Art. 62 de la loi n° 2018-1021

Obligation

1 Janv. 2020

pour les collectivités de publier leurs documents d'urbanisme sur le géoportail afin de les rendre exécutoires

Obligation

1 Janv. 2022

pour les communes > 3500 habitants de recevoir et d'instruire sous forme dématérialisée les demandes d'autorisation d'urbanisme

Obligation

1 Janv. 2022

pour toutes les communes

de recevoir des saisines par voie électronique (SVE)